

Nature de l'acte : **6-1-3**

**AUTORISATION TENUE DE REGISTRE**

Le Maire délégué de CONDÉ-SUR-NOIREAU, commune déléguée de Condé-en-Normandie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu le Code du commerce, notamment les articles L 310-2 et R310-8,

Vu l'organisation par la Mairie de Condé-sur-Noireau, commune déléguée de Condé-en-Normandie comportant diverses animations et notamment une manifestation dite « VIDE GRENIER » le 3 septembre 2023,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : La commune de Condé-sur-Noireau organise une manifestation style « vide greniers » à Condé-sur-Noireau rue du Vieux Château, rue Vaullégeard, rue du 6 Juin, Place de l'Hôtel de Ville, rue Saint Sauveur, rue Dumont D'Urville, voie reliant la rue du Vieux Château à la rue de Vire le dimanche 03 septembre 2023 de 6h00 à 18h00.

**Article 2** : L'Association Animations Saint Martin tiendra à cet effet un registre qui comportera les mentions suivantes :

- nom, prénom, qualité et domicile de chaque personne qui offre à la vente sur la manifestation,
- nature, numéro et date de délivrance de la pièce d'identité,
- mention de l'attestation sur l'honneur de non participation à plus de 2 autres manifestations durant l'année

Ce dit registre devra être côté et paraphé par le maire de la commune du lieu de la manifestation et tenu à disposition pendant toute la durée de la manifestation.

L'organisateur devra déposer en mairie ledit registre ainsi que les attestations sur l'honneur la semaine suivante dans un délai permettant à la mairie de les déposer, dans les 8 jours après la manifestation, auprès de la Sous-Préfecture de Vire.

**Article 3** : La présente autorisation est accordée pour la journée du 03 septembre 2023.

**Article 4** : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation sera transmise à la Sous-Préfecture de Vire, la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes et à l'intéressé.

Fait à Condé-sur-Noireau, le 31 août 2023

Par délégalion,  
Mr BILLARD Patrick  
Adjoint au Maire  
En charge des travaux



**V.D.**